



## DÉCISION ADMINISTRATIVE

2026\_68\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Contrat de prestation avec Nicolas Holweg**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat de prestation avec Monsieur Nicolas Holweg pour une intervention dans le cadre de l'événement Partir en Livre qui se déroulera le 17 juin 2026 de 14h à 17h15 à la Médiathèque de Vif pour un montant total TTC de 554,66 euros.

**De signer** ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, 09-06-2026

Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire



Guillaume CARASSIO